



Conseil Fédéral de Développement Durable (CFDD)

Avis sur les priorités de la présidence belge de l'UE en 2010

- Demandé par le ministre de l'énergie et du climat, Monsieur Magnette
- Approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD du 27 mars 2009
- Préparé par le groupe de travail Stratégies de développement durable, étendu aux membres d'autres groupes de travail
- La langue originale de cet avis est le néerlandais

Contenu

Situation de l'avis p 1

Priorités de la présidence belge de l'UE en 2010

Priorité 1 : une réponse durable à la crise économique p 2

Priorité 2 : associer Lisbonne et développement durable dans un 'sustainable new deal' p 3

Priorité 3 : une politique climat et énergie ambitieuse p 4

Priorité 4 : la biodiversité – la production et la consommation durables p 4

Priorité 5 : inclure également la dimension mondiale et sociale p 5

Annexes p 6

Situation de l'avis

- [a] Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, la Belgique présidera le Conseil de l'Union européenne. Afin de garantir une plus grande continuité de la présidence, l'UE a lancé en 2007 une "présidence en équipe" de trois pays ("*troïka*" ou "*trio de présidences*"). Ceci implique que les trois pays qui assurent successivement la présidence, rédigent un programme commun pour la période de leurs trois présidences (donc dix-huit mois au total). La présidence belge de l'UE cadrera dans une présidence en équipe avec l'Espagne (premier semestre 2010) et la Hongrie (premier semestre 2011). Cette "*troïka*" présentera fin novembre 2009 au Conseil un programme de présidence commun, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
- [b] Dans ce cadre, le ministre Magnette a demandé, par courrier daté du 23 janvier 2009, l'avis du CFDD à propos des thèmes et des dossiers sur lesquels la Belgique souhaiterait progresser prioritairement lors de sa présidence.



- [c] Le bureau du CFDD a décidé à ce stade d'émettre un avis succinct quant aux lignes principales. Pour son avis, le conseil disposait d'un document de l'administration fédérale à titre d'informations sur le fond, reprenant un inventaire des thèmes qui seraient abordés pendant la présidence, ainsi que d'un document de travail du trio de présidences Espagne/Belgique/Hongrie, intitulé "*Strategic framework of the team Presidency*". La contribution du CFDD s'applique tant à ce document, lequel paraîtra en novembre de cette année dans sa version définitive, qu'au programme de la présidence belge, lequel sera communiqué en juin 2010.

Priorités de la présidence belge de l'UE en 2010

- [1] Le CFDD voit 5 priorités importantes réservées à la présidence belge. Celles-ci sont parcourues une à une ci-dessous.
- [2] Au préalable, le Conseil souhaite faire remarquer qu'il est d'une importance cruciale que les actions de la présidence belge soient placées dans le cadre d'une vision de Développement Durable. L'intégration des aspects économiques, écologiques et sociaux de la politique doit conduire à une politique européenne plus cohérente et plus performante. Le document de travail du trio de présidences Espagne/Belgique/Hongrie n'est pas basé sur une telle vision de l'avenir, directrice pour l'Union, et le CFDD demande d'y accorder suffisamment d'attention dans la version définitive du "*Strategic framework of the team Presidency*".
- [3] En ce qui concerne le processus, le CFDD souligne l'importance de la transparence et de la participation dans la conduite de la politique pour la présidence belge. Une communication ouverte quant aux points de vue défendus par notre pays est indispensable, et lors de l'élaboration de ces points de vue, il convient de sonder et de tenir compte des visions de la société civile quant aux dossiers à traiter. Le fait que l'avis des parties prenantes soit demandé à propos des priorités de la présidence et qu'une "task force 2010" ait été créée afin de communiquer avec le citoyen lors de la présidence européenne est en soi déjà positif.

Priorité 1 : une réponse durable à la crise économique

- [4] La crise économique et financière actuelle sera sans aucun doute encore une priorité de l'agenda européen pendant le trio de présidences. La présidence dispose dans ce cas d'une opportunité unique de relever de front et de manière intelligente le défi de la crise économique et financière, ainsi que de ses impacts sociaux dramatiques, en ne la dissociant pas du défi écologique, mais au contraire en utilisant la réponse au défi écologique comme un élément de la relance.
- [5] Tant au niveau européen que national, une réponse politique intégrée est nécessaire aux crises, où des mesures à court terme s'inscrivent dans une vision à long terme. Il est inutile de vouloir proposer aujourd'hui des solutions politiques à court terme, risquant d'engendrer davantage de problèmes à l'avenir. Ainsi, il n'est notamment pas raisonnable de réduire les objectifs sur le plan de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre, car les éventuelles améliorations générées à court terme seront annihilées à moyen et à long terme en raison des coûts que les changements climatiques engendreront à l'avenir. Une telle vision à long terme doit également être la référence dans le cadre de la politique pour le secteur financier.
- [6] Inversement, une vision à long terme, intégrant les trois dimensions du développement durable, doit diriger la politique de relance à court terme. Ainsi, les mesures de soutien, telles que nous les voyons aujourd'hui pour l'industrie automobile, le bâtiment ou le secteur financier, doivent être modulées en fonction de critères écologiques et sociaux, là où cela s'avère possible.



- [7] De même, dans d'autres secteurs, un élan de croissance important peut découler de l'objectif visant une économie pauvre en carbone, se servant avec parcimonie de l'énergie et des ressources naturelles. C'est pourquoi une politique de relance doit, entre autres, être également axée sur la promotion de l'éco-innovation dans différents domaines, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie de Lisbonne (voyez les §§ 9 e.s.).
- [8] Le CFDD plaide en faveur d'un "*sustainable new deal*" : une réponse structurelle et collective à la crise économique et financière, laquelle réorienterait notre production et notre consommation, tenant compte des défis écologiques, de la justice sociale et d'une économie saine.¹ Le conseil demande à ce que la présidence intègre cette priorité dans les discussions relatives au budget de l'UE (cadre financier pluriannuel).

Priorité 2 : associer Lisbonne et développement durable dans un 'sustainable new deal'

- [9] Le CFDD propose de discuter de cette piste de réflexion relative à ce *sustainable new deal* au niveau européen lors du sommet de l'environnement, du climat et de l'énergie qui devrait, selon l'accord du gouvernement fédéral, être organisé à Bruxelles pour la première fois dans le cadre de la présidence belge de l'UE.²
- [10] L'approche de développement durable et le Sustainable New Deal doivent être concrétisés par la présidence belge et le trio de présidences lors du renouvellement de la stratégie de Lisbonne. Cette stratégie pour la croissance et l'emploi, lancée par l'Union européenne en mars 2000 et révisée en 2005, se poursuit jusqu'en 2010. Le CFDD demande à ce que la présidence belge plaide lors du renouvellement de la stratégie de Lisbonne en faveur d'une association de cette stratégie avec l'autre stratégie générale de l'Union européenne, à savoir la Stratégie européenne pour le développement durable (EUSDS).
- [11] En théorie, cette dernière stratégie est complémentaire au processus de Lisbonne, mais utilise d'autres instruments et est davantage orientée sur le long terme.³ Toutefois, dans la réalité politique, tant au niveau européen qu'au niveau national, les deux processus semblent fonctionner de manière indépendante l'un de l'autre.
- [12] Afin de réaliser l'intégration de la stratégie de Lisbonne et de l'EUSDS dans le cadre d'un Sustainable New Deal, la nouvelle stratégie doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation à l'aide d'une liste d'indicateurs succincte, mais équilibrée.
- [13] Tant la stratégie de Lisbonne que l'EUSDS comportent une importante dimension sociale. À ce propos, il convient de signaler que 2010 est proclamée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le trio de présidences établira à ce sujet un programme en collaboration avec la Commission. Après évaluation de l'Agenda Social 2008-2010, les trois pays formuleront également des propositions, en collaboration avec la Commission, pour un nouvel Agenda Social, après un vaste cycle de discussions et de consultations.⁴ À ce propos, le CFDD apprécie que le texte cadre du trio de présidences souligne l'importance de la sécurité sociale et des soins de santé dans les états-membres et indique clairement que ces systèmes doivent être renforcés, certainement en temps de crise économique (§21). Il convient toutefois de veiller au caractère durable des finances publiques.

¹ Voyez également CFDD 2009a03,

² Voyez l'accord du gouvernement fédéral de 2007

³ Voyez CFDD 2006a11, 2006a06 et 2004a09

⁴ Voyez le document de travail du trio de présidences Espagne/Belgique/Hongrie "Strategic framework of the team Presidency" §§ 17 e.s.



Priorité 3 : une politique climat et énergie ambitieuse

- [14] En ce qui concerne la politique climatique, le résultat de la conférence sur le climat de Copenhague fin 2009 sera d'une grande importance pour la Présidence. Notre pays doit en tout état de cause contribuer à la confirmation du rôle pionnier joué par l'Union européenne en matière de politique climatique, en plaidant en faveur d'un nouvel accord mondial sur le climat et en veillant à une ratification et à une mise en œuvre rapides de celui-ci. L'accord climatique doit tenir compte, non seulement du principe de responsabilité partagée mais différenciée, mais aussi de l'importance d'un "level playing field" pour les acteurs concernés, de sorte que les régions qui s'engagent pour une politique climatique ambitieuse ne subissent pas de dommages économiques en raison de la concurrence d'autres régions appliquant des normes climatiques moins strictes.
- [15] Si un nouvel accord mondial est atteint pour la période post-Kyoto (après 2012), l'Europe devra établir en 2010 les modalités du nouveau régime climatique. Le CFDD estime que l'exécution d'un tel accord "post 2012" ne doit pas seulement se faire sur le plan économique et écologique, mais également de manière socialement acceptable et que les moyens nécessaires doivent être prévus pour une telle transition. Afin de pouvoir donner au domaine climatique les élans nécessaires au niveau européen, notre pays doit d'ores et déjà se préparer et investir dans l'expertise nécessaire, faisant appel tant aux experts du gouvernement qu'au monde scientifique et aux organisations de la société civile.
- [16] Simultanément, la Présidence doit encourager l'Union à donner l'exemple, en mettant en œuvre sans délai son paquet énergie-climat (3 x 20 d'ici 2020). La crise économique ne peut donc en aucun cas constituer une excuse pour ramener cette politique au niveau antérieur (voyez § 5). Il convient de remarquer à ce propos que dans le dossier climat une vision à moyen terme (2020) est importante, mais également à long terme, en guise de baromètre de la politique. Pour ce qui concerne la politique énergétique, le conseil demande de prêter attention à l'impact social et économique de la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'au développement de réseaux énergétiques entre différents pays, permettant également d'offrir une assistance lors d'une crise énergétique.

Priorité 4 : attention pour la biodiversité et la production/consommation durables

- [17] 2010 sera une année importante pour la protection de la biodiversité et le programme du trio de présidences la cite à raison parmi ses priorités.⁵ En effet, l'année prochaine paraîtra le rapport définitif d'évaluation du plan d'action européen sur la biodiversité 2006-2010 ; en octobre 2010, la 10^{ème} conférence mondiale *Convention on Biological Diversity* se tiendra au Japon ; 2010 sera également l'année de la biodiversité pour l'ONU et une Assemblée Générale extraordinaire de l'ONU sera organisée en septembre. Notre pays jouera un rôle important lors de ces conférences européennes en tant que pays occupant la présidence de l'UE. Ici aussi, l'Union européenne doit mettre en avant des objectifs ambitieux, tant au niveau européen qu'au niveau mondial. À cet égard, il convient de prêter attention à la cohérence entre l'approche de la biodiversité et les politiques dans d'autres domaines, tels que le climat et l'agriculture. Dans ce domaine aussi, la Belgique doit investir dans les moyens et l'expertise afin de pouvoir jouer un rôle pionnier.
- [18] Afin de préserver la biodiversité, il est nécessaire d'adopter une gestion durable et une exploitation durable des ressources naturelles. La gestion des forêts et de la pêche en sont quelques aspects importants. L'Union européenne doit veiller à ce que seul du bois légal arrive sur le marché européen, en promulguant et en appliquant une réglementation stricte. Par ailleurs, en raison de son lien historique avec l'Afrique Centrale, la Belgique doit œuvrer au sein de l'Union européenne en faveur d'une politique de lutte contre la déforestation. La politique de la pêche mérite également que la présidence belge y prête l'attention

⁵ Voyez § 39



nécessaire. Le CFDD demande à ce que la présidence belge s'engage en faveur d'une politique de la pêche permettant une meilleure intégration des objectifs économiques et sociaux avec les préoccupations environnementales, telles que l'épuisement des stocks de poissons. Ainsi, un effort important est, entre autres, nécessaire quant à la conversion des pratiques de pêche dommageables en méthodes de pêche plus durables.⁶

[19] Le CFDD est d'avis que la présidence belge doit également faire de la production et de la consommation durables point plus important de son agenda. Outre les processus en cours dans le cadre de l'exécution de la communication de la Commission à ce propos, les stratégies thématiques en matière de prévention des déchets et du recyclage, ainsi qu'en matière d'utilisation durable des ressources naturelles, seront également évaluées en 2010. Il s'agit d'une excellente opportunité pour organiser au niveau européen une réflexion sur la dématérialisation et le principe "cradle to cradle".

[20] En ce qui concerne les instruments d'une telle politique, le CFDD constate que le Conseil (des Affaires économiques et financières) n'est pas parvenu à un accord le 10 mars dernier quant à la possibilité de réduire le taux de TVA dans les états-membres de l'UE sur "les matériaux économes en énergie et les autres produits et services écologiques". Le CFDD demande à la présidence belge d'encourager une décision concrète sur ce point au niveau du Conseil, dans le cadre d'une réflexion globale quant aux instruments basés sur le marché.

[21] Il est probable que les préparatifs du 7^{ème} programme d'action européen pour l'environnement débuteront en 2010. La présidence doit insister sur un processus transparent et participatif, tant lors de l'évaluation que lors de l'élaboration du nouveau programme d'action. À ce propos, il convient également de prêter attention à une harmonisation des méthodes relatives à l'inspection environnementale et à l'audit environnemental dans les états-membres de l'UE.

Priorité 5 : inclure également la dimension mondiale et sociale

[22] Le CFDD souligne également la nécessité d'adopter une approche cohérente, axée sur le développement durable pour les thèmes de politique extérieure de l'UE et pour la politique des institutions multilatérales, telles que le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC. Par ailleurs, le CFDD demande que la présidence belge s'engage dans le processus de CPD (Cohérence des Politiques au service du Développement) et le respect des délais en matière d'engagements quantitatifs européens de la coopération au développement ("la norme de 0,7%"). En effet, 2010 sera également l'année de l'évaluation des objectifs du Millénaire. Le CFDD estime que ceci doit être un point d'attention prioritaire pour la présidence belge, étant donné que notre pays exprimera le point de vue européen lors de la conférence de l'ONU à New York. À ce propos, la Belgique doit tout particulièrement prêter attention à l'Afrique, d'autant que le Troisième Sommet UE-UA se tiendra également pendant sa présidence.

[23] La présidence belge aura également un rôle important à jouer dans la révision de deux instruments de développement importants, à savoir le Fonds européen de développement (FED) et l'Instrument de coopération au développement (ICD). Le CFDD demande l'intégration du FED dans le budget européen, sans diminution de sa spécificité ni réduction des moyens disponibles pour les pays ACP. Le CFDD plaide également en faveur du maintien de l'autonomie de l'ICD et de l'ensemble de la politique européenne de développement à la lumière de la réforme institutionnelle de la politique extérieure de l'UE, avec maintien d'un Commissaire propre, disposant de moyens adéquats propres. Dans ce contexte, une plus grande attention doit également être accordée à la gestion durable des

⁶ Voyez à ce propos le rapport du CFDD concernant la demande d'avis sur le Programme Opérationnel National pour le secteur de la pêche et sur l'Évaluation environnementale stratégique : <http://www.CFDD-cfdd.be/DOC/pub/rest/NOP%20CFDD%202008%2007%2028.pdf>



ressources et à la politique climatique. Néanmoins, la présidence belge doit veiller à ce que les moyens d'une telle politique ne soient pas dégagés au détriment des moyens actuels de l'aide au développement officielle.

[24] Le CFDD apprécie que le trio de présidences prête attention au thème de l'inclusion sociale dans le cadre des relations extérieures multilatérales ou bilatérales, afin de concrétiser "l'Agenda de Travail Décent" de l'OIT.⁷ Dans son prolongement, il convient également de revoir la stratégie commerciale intitulée "Global Europe", de sorte que l'agenda concernant le "travail décent", l'attention à l'impact social et environnemental plus large et le respect de l'ensemble des droits humains – entre autre le droit à l'alimentation – occupent une place centrale dans la politique de commerce extérieur de l'UE.

Annexe 1 Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 27 mars 2009

- 3 des 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, I. Callens, A. Panneels.
- 5 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
R. de Schaetzen (Natagora), J. Gilissen (IEB), M. O. Herman (IEW), J. Miller (IEW), J. Turf (Bond Beter Leefmilieu).
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
A. Heyerick (VODO), B. Gloire (Oxfam-Solidarité), N. Van Nuffel (CNCD)
- 1 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:
Catherine Rousseau (CRIOC)
- 2 des 6 représentants des organisations des travailleurs:
D. Van Daele (Fédération Générale du Travail de Belgique), D. Van Oudenhove (ACLVB-CGSLB)
- Les 6 représentants des organisations des employeurs:
A. Nachtergaele (Federatie Voedingsindustrie), I. Chaput (Essenscia, M.-L. Semaille (Fédération wallonne de l'agriculture), A. Deplae (Union des Classes Moyennes), P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers), O. Van der Maren (Fédération des entreprises belges).
- 0 des 2 représentants des producteurs d'énergie:
- 5 des 6 représentants des milieux scientifiques:
M. Carnol (Université de Liège), R. Ceulemans (Universiteit Antwerpen), L. Helsen (Katholieke Universiteit Leuven), D. Lesage (Universiteit Gent), E. Zaccarì (Université Libre de Bruxelles)

Total: 25 des 38 membres ayant voix délibérative

⁷ Cf. § 28



Annexe 2 Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail *Stratégies pour un développement durable*, étendu aux membres d'autres groupes de travail, s'est réuni le 19 février, les 6 et 11 mars 2009 afin de préparer cet avis. Lors de la première réunion, Monsieur Philippe Detheux (cabinet du ministre Magnette) a donné des explications quant à la demande d'avis.

Annexe 3 Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

Président/Vice-président

Wim MOESEN – (KUL)
Jan TURF (BBL)

Leden FRDO en hun vertegenwoordigers

Membres CFDD et leurs représentants

Esmeralda BORGIO (BBL)
Isabelle CHAPUT (Essencia)
Karin DEBROEY (ACV)
Jehan DECROP (CSC)
Arnaud DEPLAE (UCM)
1 Roland DE SCHAETZEN (Natagora)
2 Anne DE VLAMINCK (IEW)
3 Pauline De WOUTERS (IEW)
4 Despinoza EUTHIMIOU (CJEF)
5 Myriam GISTELINCK (OXFAM)
6 Brigitte GLOIRE (Oxfam)
7 An HEYERICK (VODO)
8 Wiske JULT (111111)
9 Gerard KARLSHAUSEN (CNCD)
10 Isabelle LETAWE (CJEF)
11 Marc MAES (111111)
12 Jacqueline MILLER (ULB)
13 Emilie JK MUTOMBO (ULB)
14 Amélie NASSAUX
15 Edilma QUINTANA (CNCD)
16 Christophe QUINTARD (FGTB)
17 Marianne SCHLESSER (KBIN – Biodiversiteit)
18 Alexandre SERON (CNCD)
19 Stéphane VAN DEN EEDE (IEW)
20 Sam VAN DEN PLAS (WWF)
21 Jo VERVECKEN (ABVV)
22 Michael VOORDECKERS (VBO)

23

Secrétariat CFDD/ Secretariaat FRDO

Jan DE SMEDT
Koen MOERMAN